

CONVI-CARPES DES BIPEURS FOUS

EDITION 2012



**Organisé en faveur
du téléthon 2012**

Du 5 au 7 Octobre 2012

**50€/ Equipes
10€/ Pêcheurs
(repas de cloture)**

**la totalité des bénéfices
sera reversé au téléthon**

Inscription au 06-77-71-73-28

**10 Km de rivière Sèvres Nantaise
entre cugand(85),Gétigné et Clisson(44)**



[Tapez le sous-titre du document] | SANYSYL

**Site: <http://www.bipeurs-fous.fr>
Forum: <http://bipeurs-fous.alloforum.com>**

Convi-Carpes des Bipeurs Fous

Organisé du Vendredi 5 octobre au Dimanche 7 octobre 2012 par le :



Fiche d'inscription :

Capitaine :

Nom :
Adresse :
.....
Téléphone : ... / ... / ... / ... / ...
..... / / / /

Prénom :
Ville :
Code Postale :
Affilié à un club :
E/mail :

Coéquipier :

Nom :
Adresse :
.....
Téléphone : ... / ... / ... / ... / ...
..... / / / /

Prénom :
Ville :
Code Postale :
Affilié à un club :
E/mail :

Veillez signer et nous retourner le bulletin réponse le plus vite possible accompagné du règlement

En cas de réponse positive, à l'adresse ci-dessous :

(La signature équivaudra à l'acceptation du règlement)

Merci de renseigner tous les champs afin de vous envoyer la confirmation d'inscription

Mr DAUTUN Sébastien :
25 la Sauzaie
85710 LA GARNACHE

Tel : 06-77-71-73-28
E/mail : bartintin08@hotmail.com

Montant de l'inscription **50 €** par équipe
Repas de clôture **10 €** (non obligatoire) :

Capitaine

Coéquipier

Frais d'inscription (+ repas) à envoyer à l'ordre du Club Carpistes des Bipeurs Fous.

Clôture des inscriptions **le 30 Juillet 2012.**

La totalité des bénéfices seront reversés au Téléthon



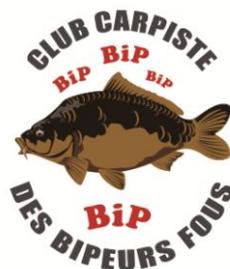
Déroulement de l'épreuve :

Vendredi 5 Octobre :

- 07h00 : Accueil des participants
- 08h00 : Tirage des postes
- 09h30 : Accompagnement aux postes
- 10h00 : Repérage et amorçage des postes
- 11h00 : Début de la pêche

Dimanche 7 Octobre :

- 11h00 : Fin de pêche + nettoyage des postes.
- 12h00 : Verre de l'amitié (remises des prix + tombola), suivi du repas.



REGLEMENT

- **Le fait de s'engager implique le respect total du règlement** et d'avoir un Comportement digne d'un bon carpiste.
- Tout concurrent devra être titulaire du permis de pêche donnant droit à la pêche en Vendée et Loire-Atlantique.
- Aucun remboursement en cas de désistement.
- **Toute personne ivre ou qui troublera la tranquillité des autres pêcheurs ou des promeneurs sera renvoyée sur-le-champ.**
- Pêche par équipe de deux pêcheurs, 3 lignes par pêcheur, soit 6 lignes par équipe, ou 4 lignes pour un pêcheur seul.
- Toute équipe devra avoir au minimum un pêcheur sur le poste.
- Les lignes sont tendues uniquement à l'intérieur du ring de pêche. Il est strictement interdit de tendre les lignes en bateau.
- Un hameçon simple par ligne.
- Le meilleur poids total désignera le vainqueur de la compétition et définira le classement général.
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le calcul du meilleur poids moyen.
- Interdiction de se faire aider par une personne étrangère à l'équipe à l'exception de la mise à l'épuisette d'un poisson qui pourra être faite uniquement par un participant à l'épreuve en cas d'absence de l'équipier.
- La pêche et l'amorçage sont strictement interdit hors des heures officielles de l'épreuve sous peine de disqualification.
- Seules les pêches traditionnelles à la pelote et plombée française ou anglaise sont autorisées.
- Les flotteurs swing tip et quiver tip sont autorisés.

- L'entrée dans l'eau est autorisée à hauteur de waders.
- Les engins radio commandés sont tolérés.
- L'embarcation est **obligatoire** pour accéder au poste pour le repérage, la dépose de repère, l'amorçage, le décrochage des lignes et pour épuiser le poisson.
- Echo sondeur autorisé.
- Les coups pourront être balisés à l'aide de deux marques lumineuses ou non.
- Récupération des repères en fin de pêche.
- Il est permis de pêcher de travers si cela n'entraîne aucune gêne pour les postes à proximité.
- Seules les carpes miroirs, communes, cuirs compteront pour la pesée à égalité de points. **Avec un poids minimum de 2 kg.**
- Un classement spécial silure sera également présent.

- La pesée aura lieu dans les plus brefs délais par l'équipes voisine la plus proche. **Le matelas de réception est Obligatoire.** Humidification du tapis de réception avant d'y déposer un poisson.
- Toutes les carpes capturées devront être manipulées exclusivement par le pêcheur (sortie de la carpe du sac, mise en place pour la pesée et remise à l'eau).
- Tout poisson pesé sera remis à l'eau vivant.
- Les carpes capturées devront être décrochées et manipulées avec beaucoup de précaution.
- Toute carpe morte par négligence d'un concurrent exclura son équipe du classement.
- Si vos lignes gênent une équipe concurrente lors d'une prise, il est vivement conseillé de les relever. Fair play oblige.
- La quantité d'amorce (bouillettes, farines, graines, pellets) n'est pas limitée, à vous de rester raisonnable.
- **Esches animales interdites.**
- Amorçage lourd (boules de farines ou d'argile) autorisé à partir du matin 8h à 9h et après midi 17h à 18h.
- L'emploi du bait rocket est considéré comme amorçage lourd.
- Le rappel est permis pendant la manifestation, mais ne devra en aucun cas gêner les concurrents voisins en action de pêche.
- Tout amorçage (cobra, fronde, catapulte) doit se faire exclusivement à l'intérieur du ring de pêche.

- Tout poisson ferré avant le signal de fin sera comptabilisé à condition d'être mis au sec dans les 15 minutes qui suivent l'horaire final.
- **Des tentes de pêche vertes ou camou sont obligatoires** sur les emplacements de pêche pour le respect du site.
- Interdiction d'éclairer l'eau à l'aide de lampes ou de phares, cependant un éclairage est autorisé sous la tente de pêche.
- Tout feu de camp sera strictement interdit sous peine d'exclusion.
- Interdiction formelle de faire du bruit sur les berges durant la manifestation.
- Après l'épreuve vos emplacements devront rester propres. Il vous sera remis des sacs poubelles.
- Le gilet de sauvetage est obligatoire pour la navigation, le club décline toutes responsabilités en cas de problème.
- **Durant cet évènement, nous demandons aux carpistes de respecter les autres activités autour des postes, celles-ci étant maintenues.**

DIRECTIVES GENERALES PAR TEMPS D'ORAGE :

- Arrêter immédiatement toute activité.
- Ne pas rester en contact de matériel conducteur d'électricité (cannes, piquets, armatures métalliques, arbre, etc...).
- Poser le matériel conducteur sur le sol ainsi que les lignes montées.
- S'accroupir sur le sol et faire le gros dos.

Conseils :

Soucieux de préserver l'environnement, le club des Bipeurs vous fournira des sacs pour le nettoyage de vos postes.

- Prévoir des plombs lourds en cas de fort courant.
- Diamètre des fils élevés pour fond encombrés et carpes sauvages (**Lors de la dernière édition beaucoup trop de casse (80) du a des fils et tête de lignes trop faible ont été comptabilisé pensées aux poissons qui se promènent avec plusieurs mètres de fils à la bouche) Nous insistons sur ce point merci pour elles.**)
- Amorçage libre mais les amorçages lourds ne sont pas conseillés.